Ensemble pour une protection sociale universelle d'ici 2030 (USP2030)

- Appel à l'action -

Les membres du *Partenariat mondial pour une protection sociale universelle en vue d'atteindre les objectifs de développement durable* (USP2030), réunis à Genève le 5 février 2019 à l'occasion de la Conférence de haut niveau «Ensemble pour atteindre une protection sociale universelle d'ici 2030», appellent tous les pays à respecter leurs engagements pris lors de l'adoption de l'Agenda 2030, à savoir de mettre en place des systèmes nationaux de protection sociale comprenant des socles de protection sociale. La protection sociale universelle est essentielle pour que le développement économique et social des personnes, communautés et nations soit à la fois inclusif et pérenne. C'est aussi un droit humain.

La protection sociale universelle permet de réduire la pauvreté et les inégalités, de favoriser la cohésion sociale, de faciliter le développement des personnes et l'accès à des conditions de travail et de vie décentes. La protection sociale accroît également la productivité et l'employabilité en renforçant le capital humain et en permettant l'investissement dans des actifs productifs, en augmentant les revenus des ménages, en dynamisant la consommation et l'épargne, en stimulant la demande globale et en renforçant la résilience des populations face aux chocs et aux transformations structurelles.

La protection sociale universelle passe par un ensemble de politiques et de programmes définis à l'échelle nationale permettant à tous d'être couverts de manière équitable et d'être protégés tout au long de leur existence contre la pauvreté et les risques menaçant leurs moyens de subsistance et leur bien-être. Il existe divers mécanismes pour assurer cette protection, notamment des prestations en espèces ou en nature, des régimes contributifs ou non contributifs, et des programmes visant à renforcer le capital humain, les actifs productifs et l'accès à l'emploi.

Si, dans de nombreuses régions du monde, des pays ont aujourd'hui réalisé des progrès considérables dans l'extension de la protection sociale, 55 pour cent de la population mondiale n'est toujours pas couverte. Il est urgent d'agir pour que le droit humain à la protection sociale devienne une réalité pour tous et que les objectifs de l'Agenda de Développement durable soient atteints à l'horizon 2030.

Nous invitons les pays et les partenaires internationaux à soutenir l'engagement mondial en faveur de la mise en place de systèmes nationaux de protection sociale y compris des socles de protection sociale (ODD 1.3) offrant une couverture adaptée pour tous d'ici à 2030, en prenant les mesures suivantes qui reflètent les principes essentiels de la protection sociale universelle:

- Action 1. Protection tout au long de la vie: mettre en place des systèmes de protection sociale universelle s'appuyant sur des socles de protection sociale, offrant une protection adéquate à tous les stades de la vie, et s'appuyant sur un mix d'assurance sociale, assistance sociale et autres mécanismes, dans le cadre de stratégies et de législations nationales;
- Action 2. Couverture universelle: offrir un accès universel à la protection sociale et veiller à ce que les systèmes de protection sociale soient fondés sur les droits, soucieux des considérations de genre, et inclusifs, sans que nul ne soit laissé de côté;
- Action 3. Appropriation par les pays: élaborer des stratégies et des politiques de protection sociale fondées sur les priorités et situations nationales, en étroite collaboration avec tous les acteurs concernés;
- Action 4. Financement durable et équitable: assurer la pérennité et l'équité des systèmes de protection sociale en privilégiant des modalités sûres et équitables de financement national et, le cas échéant, en faisant appel à la coopération et l'assistance internationales;
- Action 5. Participation et dialogue social: renforcer la gouvernance des systèmes de protection sociale par l'ancrage institutionnel, la coordination multisectorielle et la participation des partenaires sociaux et d'autres organisations pertinentes et représentatives, afin de susciter un large soutien et de promouvoir l'efficacité des services.

Genève, 5 février 2019

Membres du Partenariat mondial pour une protection sociale universelle d'ici à 2030

